



VOITURE et surrendettement

Par **mirmirmir**, le **28/11/2012 à 15:24**

Bonjour;

J'ai la possibilité d'avoir une voiture gratuitement et cela implique une carte grise à mon nom;
Je suis entrain de rembourser un plan de surrendettement je voulais savoir si un créancier
pouvait me la saisir ou si je peux avoir un révision de mon plan?

Merci;

Par **Laure11**, le **28/11/2012 à 19:05**

Bonjour,

Une carte grise n'est pas un titre de propriété, mais un titre de circulation.

Cdt

Par **mirmirmir**, le **30/11/2012 à 07:20**

Bonjour

Merci pour votre réponse mais il me semble quand même que le nom qui se trouve sur la
carte grise et le nom du propriétaire de la voiture !!!!!

Par **Laure11**, le **30/11/2012 à 09:25**

Bonjour,

Ce n'est absolument pas une obligation.

La carte grise n'est qu'un titre de circulation, seuls le certificat de cession et la facture d'achat
sont les titres de propriété.

Cdt